



Rapport de la commission du 11 mars 2021

Lausanne, le 7 avril 2021

Présidence :	Mme Sara Soto
Membres présents :	M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller ;
Membres excusés :	Marlène Voutat
Secrétaire :	Frédéric Tétaz

La séance a eu lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16 h00-19 h20

Pétition M. Marc Olivier Paux et crts : « Pour interdire la publicité pour les véhicules motorisés sur le territoire lausannois »

<u>Municipale concernée :</u>	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité. M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité
<u>Pétitionnaire :</u>	Monsieur Marc-Olivier Paux
<u>Rapportrice :</u>	Mme Françoise Piron

* * *

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance au pétitionnaire. Le pétitionnaire n'a rien à ajouter à sa pétition

Questions aux pétitionnaires :

Un commissaire fait remarquer que ce n'est pas de la compétence d'une ville d'interdire la publicité. La démarche est appréciée mais la Ville ne peut intervenir.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que la commune n'a pas de base légale pour interdire ce type d'affichage.

Un commissaire demande si le pétitionnaire a recensé le nombre de panneaux incitant l'achat d'un véhicule motorisé. Il lui est répondu par la négative. Il demande quel est, selon le pétitionnaire, l'impact qu'aurait une interdiction de la publicité pour les voitures.

Le pétitionnaire répond que le but est de réduire le nombre de véhicule en ville. Pour cela, il y a deux moyens : les aspects concrets ou travailler sur l'imaginaire. La publicité frappe l'imaginaire du spectateur. Réduite la publicité pour les voitures devrait donc réduire son envie d'en acheter.



Un commissaire relève qu'il n'est pas possible d'interdire ce type de publicité en particulier, mais qu'il faut peut-être envisager la diminution du nombre de lieu d'affichage publicitaire en ville pour éviter la distorsion de concurrence.

Une commissaire fait remarquer qu'une initiative fédérale a été déposée pour modifier la constitution pour interdire la publicité pour la cigarette. Elle invite les pétitionnaires à déposer une initiative fédérale pour demander l'interdiction de la publicité pour les voitures.

Le pétitionnaire explique que sa pétition a pour but d'inviter le corps politique à s'emparer du sujet de la publicité comme impactant l'imaginaire.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération de la commission

Un commissaire dit qu'il faut renvoyer la pétition pour étude et communication parce que ce n'est pas de compétence communale.

Une commissaire propose un renvoi pour étude et communication, ce qui permettra à la Municipalité de détailler ce qui est fait à propos de ce thème

Quatre autres commissaires proposent également un renvoi pour étude et communication.

<p><i>Vote : A l'unanimité des voix pour étude et communication, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication</i></p>
--

Lausanne, le 7 avril 2021

La rapportrice